Compte rendu du Comité de Pilotage du CTMA Sources en action

25 janvier 2021 – Visioconférence

Ordre du jour :

Bilan de mi-parcours : bilan des phases 1 à 3

Bilan provisoire de la phase 4

Présentation et validation du programme d'actions 2021

Présentation de l'organisation et du calendrier de renouvellement du contrat

Points d'actualités divers (retour de signature des avenants, point d'information sur les journées d'échanges, vidéos de Télé Millevaches…)

Liste des présents et excusés : Annexe 1
Détail des mises à jour des montants ajustés de la Phase 5 : Annexe 2
Calendrier de renouvellement du contrat : Annexe 3

Le programme « Sources en action » est financé par :

L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Restitution des principaux échanges :

M. Jérôme ORVAIN, EPTB Vienne, introduit la réunion du Comité de Pilotage. Il fait état des conditions exceptionnelles de l'année 2020 et de la poursuite de l'état de crise qui a contraint l'organisation du COPIL en visioconférence. Il poursuit par l'importance de l'année 2021, dernière année du contrat Sources en action 2 et début de la préparation du prochain contrat. Il souligne le bilan de mi-parcours très honorable et la richesse des suivis scientifiques conduits sur le territoire lors de ce contrat. Il termine par la présentation des deux nouvelles coordinatrices : Camille GAUBERT du PNR et Hélène THURET de l'EPTB Vienne.

1. Bilan de mi-parcours des phases 1 à 3 et bilan provisoire de la phase 4

Thématique par thématique, le bilan des réalisations financières et techniques est réalisé. Les taux de réalisation des montants réalisé / ajusté sont très honorables avec des valeurs comprises entre 74% et 90%.

La présentation du bilan de mi-parcours se conclue par un bilan toutes thématiques confondues. Le taux de réalisation global (montant réalisé/montant ajusté) des phases 1 à 3 s'élève à 81 %. La répartition des dépenses et des opérations techniques par masse d'eau sont présentées.

Marcel CHABASSIER, Sources et Rivières du Limousin (SRL) demande si les opérations de gestion des embâcles relèvent d'une nécessité ou sont le fruit d'une recherche d'un cours d'eau « propre ».

Guillaume RODIER, PNR Millevaches, répond que les actions sur les Milieux Aquatiques relève d'une logique très évolutive. Le nombre d'opérations de gestion des embâcles est à la baisse : seuls les embâcles qui présentent des risques (inondation ou sur des ouvrages d'art) sont traités.

Le bilan provisoire de la phase 4 met en évidence une phase perturbée avec un taux de réalisation de l'ordre de 40 %.

2. Présentation et validation de la programmation 2021

La programmation de la phase 5 a été présentée par thème en séance. Le détail des modifications est disponible en annexe 2.

La phase 5 se caractérise par une fusion des phases 4 et 5 avec de nombreux reports d'opération et des annulations. Ces actions pourront être réalisées jusqu'en septembre 2022. Le budget ajusté de la phase 5 représente 104 % du montant prévisionnel. Des informations reçues en dernière minute ont été ajoutées à la programmation après le COPIL, faisant évoluer le budget ajusté à un taux de 97,20 % par rapport au budget prévisionnel.

Erwan HENNEQUIN, CEN Nouvelle Aquitaine, indique que les 90 000 € d'acquisition foncière de zones humides proviennent d'un report des phases 3 et 4. Le Conservatoire d'Espaces Naturels a déjà fait beaucoup d'acquisitions foncières sur le territoire notamment avec les financements NéoTerra. Il ne peut pas garantir que la subvention et son montant total correspondent à ces 90 000 € prévus. En effet, les démarches administratives sur ce genre d'opération sont très longues. La Région Nouvelle Aquitaine leur a donné une date butoir pour transmettre les demandes de tous les CEN du territoire en même temps. S'ils ont des opportunités après cette date, ils devront se passer de l'aide financière de la Région. Or, l'Agence de l'Eau ne finance pas les frais de SAFER.

Guillaume RODIER, précise que cette présentation est succincte et qu'un détail des modifications de la phase 5 par rapport au prévisionnel sera fourni dans le compte-rendu.

En l'absence de réaction supplémentaire, Stéphane LORIOT demande la validation de la programmation 2021 telle que présentée.

➔ Actée

3. Présentation de l'organisation et du calendrier de renouvellement du contrat

Le calendrier de renouvellement du contrat est présenté en séance et est disponible en annexe 3. La présentation du calendrier se poursuit par la présentation des 3 dates clés :

- **Juin 2021** : limite de dépôt des demandes de subvention ;
- **Septembre 2022** : achèvement des réalisations des actions du deuxième contrat ;
- **Janvier 2024** : début du troisième contrat.

Laurent GOVAL, DDT 23, indique que les délais d'instruction des DIG sont généralement supérieurs à 7 mois, un débordement sur 2024 est donc à prévoir.

Stéphane LORIOT précise que la marge de manœuvre est restreinte, l'objectif principal étant d'avoir un bon déroulement de la fin du contrat en cours et un démarrage du troisième contrat en fin du premier trimestre 2024. Il propose d'organiser une rencontre avec les DDT des trois départements afin d'être le plus efficace possible. Un débordement début 2024 est envisageable, le temps que les maîtres d'ouvrage réalisent les devis d'opérations.

Laurent GOVAL précise qu'il y a une réforme de la nomenclature (IOTA) et que cela pourrait permettre dans certains cas de passer au seuil de la déclaration (au lieu d'autorisation).

Peggy CHEVILLEY, CC Creuse Sud-Ouest demande si un regroupement de plusieurs maîtres d'ouvrage pour porter une même DIG est envisageable et ne permettrait pas de raccourcir le temps de rédaction et d'instruction de la DIG

Laurent GOVAL pense que cela ne permettrait pas de gagner du temps. Il précise également que si une DIG interdépartementale est choisie il faudra que chacun des participants se tiennent prêt au moment voulu pour ne pas pénaliser les autres partenaires.

Guillaume RODIER indique que la méthode la plus efficace et rapide sera retenue. Une discussion avec les services de l'Etat devra être engagée pour connaître leurs attentes et tendre à une homogénéisation. Il serait donc peu probable d'opter pour une DIG interdépartementale.

Peggy CHEVILLEY demande si une prédéfinition des bassins versants et/ou masses d'eau prioritaires pourrait être établie plus tôt afin d'orienter les zones de diagnostic de terrain et ainsi gagner du temps.

Hélène THURET, EPTB Vienne, indique qu'il est difficilement envisageable d'anticiper cette démarche compte tenu de la date limite pour la réalisation des actions et donc le début du bilan du second contrat.

Guillaume RODIER indique que l'Agence de l'Eau impose une priorisation. Pour cela un positionnement technique et politique sera nécessaire et les discussions en ce sens devront être commencées au plus tôt. Les coordonnateurs reviendront vers les Maîtres d'Ouvrage pour mettre en place les prochaines étapes et respecter le calendrier présenté. La prédéfinition des zones prioritaires sera également guidée par le nouvel état écologique des masses d'eau (2019). Les réunions de préparation de la stratégie globale de fonctionnement permettront également de définir les thématiques prioritaires.

Patrick GOUIFFES, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, indique qu'il ne faut pas attendre le dernier moment pour réaliser la phase de bilan technico financière mais de procéder à des bilans réguliers.

Stéphane LORIOT indique que la réunion de mai 2021 sur la préparation de la stratégie de fonctionnement global de sources en action est importante pour aiguiller les maîtres d'ouvrage dans leur rétro-planning et confirmer leur engagement au prochain contrat.

4. Points d'actualités divers

- **Signatures des avenants** : Hélène Thuret précise qu'il manque une signature aux avenants.

- **Journées d'échanges** :

Leslie MATABON, CC Creuse Grand Sud, demande si les journées d'échanges pourraient être ouvertes aux élus ?
Hélène THURET répond que oui. Habituellement, elles sont proposées sous ce même format.

- **Vidéos de Télémillevaches** : la vidéo sur le suivi piscicole a été ajoutée sur le site internet de Sources en Action.

Stéphanie CHARLAT, FDAAPPMA 87, remercie Télémillevaches pour la journée de tournage et la vidéo qui permet de bien valoriser les actions réalisées dans le cadre de Sources en Action.

Guillaume RODIER précise que deux autres vidéos seront diffusées sous peu (suivis ornithologiques de la LPO et travaux à Peyrelevade).

Franck GALBRUN, TMV, indique qu'il y en aura une troisième sur les travaux forestiers.

Samuel ANDRE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, demande à ce que les financeurs soient cités dans les prochaines vidéos.

- **Plan d'eau de Saint-Dizier-Leyrenne :**

Ce projet était initialement prévu au 1er contrat (1,5M€ prévus pour cette action sur un total de 7.5M€) sans réalisation effective. L'opération n'avait pas été reconduite en 2017 dans le contrat actuel. La commune souhaite relancer ce projet, qui pour être éligible aux financements régionaux, doit intégrer SEA. La proposition d'une Assistance à MO par la CC CSO était privilégiée lors du Comité Technique du mois de novembre 2020. Ce scenario est prévu contractuellement pour plusieurs MO signataires (CC Creuse Sud-Ouest, PETR Monts et Barrages, PNR ML).

Aucune solution contractuelle n'a été trouvée : le budget de la phase 5 est dépassé selon la présentation précédente, le calendrier de réalisation s'étend sur trois ans (ce qui dépasse la date butoir pour l'achèvement du deuxième contrat de sources en action).

Guillaume RODIER propose plusieurs solutions :

- Financer le projet en dehors du contrat (à discuter avec la Région pour sa participation conditionnée à un rattachement au contrat)
- Attendre le troisième contrat de sources en action ;
- Prévoir un budget travaux durant la phase d'élaboration entre les deux contrats ;
- Utiliser tous les budgets non consommés du contrat actuel

Samuel ANDRE indique qu'il n'est pas possible d'utiliser les budgets non consommés des premières phases. Durant la phase de nouvelle élaboration du contrat seule l'animation ou des suivis complémentaires peut être financée mais pas les travaux. Il est possible de financer le projet en dehors du contrat si le cours d'eau est en liste 2.

Jérôme ORVAIN demande s'il ne serait pas possible d'utiliser le plan de relance de l'état.

Samuel ANDRE indique que ce plan de relance correspond à l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau mais que seuls les arasements sont financés.

Peggy CHEVILLEY précise qu'elle rencontre plutôt un problème de financement de la part de la Région.

Guillaume RODIER rappelle que la Région s'était positionnée défavorablement si le projet n'était pas rattaché au contrat. Il demande s'il n'est pas possible d'attendre 2024 et le nouveau contrat.

Peggy CHEVILLEY dit que c'est possible mais pas idéal, notamment d'un point de vue réglementaire.

Laurent GOVAL évoque l'appel à projets de la Région.

Samuel ANDRE indique que cet appel à projet inclus bien les opérations d'aménagement, qu'ils se sont associés pour proposer un financement de 40 % chacun pour atteindre les 80 %. Mais il souhaite une validation de ces éléments par la Région.

- *Stéphane LORIOT* propose de contacter la Région et d'organiser une réunion d'échanges avec la communauté de communes, l'EPTB, le PNR et la Région.
  Complément après COPIL : Une réunion entre la Région, la Communauté de Communes et les coordinatrices a eu lieu le 05.02.21) : Le plan d'eau de Saint-Dizier-Leyrenne est éligible à l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le dépôt du dossier sera réalisé avant le 31 mars 2021 (vu le 05.02.21).

Bernard POUYAUD, PNR Millevaches, conclu ce comité de pilotage en rappelant à chacun de bien respecter les dates clés pour un bon déroulement des prochaines étapes.

Le programme « Sources en action » est financé par :

L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Annexe 1

Liste des personnes présentes :

ANDRE	Samuel	AELB
BADUEL	Romain	Bio Nouvelle Aquitaine
BONNAFOUX	Thomas	CC V2M
BOURRET	Laurent	ONF
BRIZARD	Yoann	SABV
CACOT	Dominique	CRPF Limousin
CHABASSIER	Marcel	Sources et rivières du Limousin
CHABROL	Laurent	Conservatoire Botanique National du Massif Central – Antenne du Limousin
CHARLAT	Stéphanie	FDPPMA 87
CHAMPSEIX	Serge	Mairie de Tarnac
CHEVILLEY	Peggy	CC CSO
FUENTES	Yohann	Région Nouvelle Aquitaine
GALBRUN	Frank	TMV
GAUBERT	Camille	PNR ML
GOUIFFES	Patrick	AELB
GUIBAUD	Gilles	PEIRENE – Université de Limoges
HENNEQUIN	Erwan	CEN Limousin
HETSCH	Emmanuelle	Chambre Agri 87
HORNEBECK	Emmanuelle	PNR Millevaches
KESTENS	Tim	EDF Hydro
JACQUET	Alice	PETR du Pays Monts et Barrages
JANICOT	Philippe	Limoges Métropole
LABAYE	Guy	Chambre Agri 23
LHERITIER	Laurent	CC CGS
LORIOT	Stéphane	EPTB Vienne
MANIACI	Pierre	DDT 19
MATABON	Leslie	CC CGS
METEGNIER	Gabriel	GMHL
NOZAI	Solène	PNR Millevaches
ORVAIN	Jérôme	EPTB Vienne
PAGET	Christelle	CPIE 19
PAILLOT	Eric	CFBL
PARDOUX	Pierre-Henri	FDPPMA 23
PELTIER	Anne	DDT 87
POUYAUD	Bernard	PNR Millevaches
RIBEYRE	Delphine	FRCIVAM
RODIER	Guillaume	PNR ML
ROGER	Jérôme	LPO
ROUSY	Vanessa	SABV
SANCHEZ	Amandine	CEN Limousin
SUDRON	Frédéric	Elu Eymoutiers (3ème adjoint)
THURET	Helene	EPTB Vienne
VERSANNE-JANODET	Sébastien	MEP 19
VEYSSIERE	Karine	CD19

Liste des personnes excusées :

COMBY	Amandine	MEP19
DUBOIS	Laurent	OFB
DUMEE	Laurent	OFB
ESCULIER	Cristian	GMHL
IRRIBARNE	Florent	CD 23
LARDY	Brigitte	CD 87
LUTRAT	Flavien	CD 23
MENNESSIER	Vincent	CC HCC
MORLON	Jacques	AAPPMA la Maulde
NAUDON	David	LNE
PERRIER	Valérie	Agence de l'eau Adour-Garonne
PETITJEAN	Stéphane	FDPPMA 19
SAA	Salima	Préfecture 19

Annexe n°2 : Détail des mises à jour des montants ajustés de la Phase 5

Les ajustements présentés ci-dessous ont été modifiés depuis la présentation au COPIL (corrections d'erreurs de saisie dans l'OSCMA, transmissions d'informations tardives qui n'avaient pas pu être intégrées).

MO	Code action	Montant prévisionnel P5 (€ TTC)	Montant ajusté P5 (€ TTC)	Quantité prévisionnelle P5	Quantité Ajusté P5	Unité	Remarques
CCCGS	ANIM01	33 750,00	45 500,00	187,50	211,00	jours	Ajustement à la hausse
	CONT03	7 000,00	-	1,00	-	nbre	Suppression opération
	CONT03	5 000,00	-	2,00	-	nbre	Suppression opération
	REST01	5 000,00	5 000,00	800,00	500,00	ml	Pas de modification
	REST03	-	10 000,00	-	500,00	ml	Report depuis la P4
	REST03	22 500,00	12 000,00	1 000,00		ml	Ajustement à la baisse
CCCSO	ANIM01	80 127,75	76 971,35	338,00	338,00	Jours	Ajustement à la baisse
	COMM01	1 900,00	3 800,00	2,00	2,00	Outils	Report de 1900 € depuis la P4
	COMM02	700,00	1 400,00	1,00	1,00	Outils	Report de 700 € depuis la P4
	COMM06	-	500,00	-	1,00	Outils	Report de 500 € depuis la P4
	CONT02	-	21 600,00	-	1,00	Nbre	Report de 21 600 € depuis la P4
	CONT03	5 000,00	110 360,00	1,00	6,00	Nbre	Report de 105 360 € depuis la P4
	ETUD02	10 000,00	50 000,00	2,00	10,00	Nbre	Report de 40 000 € depuis la P4
	ETUD03	61 400,00	-	19,00	-	Nbre	Suppression des opérations P5 (61 400 €)
	ETUD03	-	65 000,00	-	13,00	Nbre	Report de 65 000 € depuis la P4, annulation des opérations P5 (61 400 €)
	ETUD04	27 260,00	-	47,00	-	Nbre	Suppression de l'opération
	ETUD12	17 600,00	-	22,00	-	Nbre	Suppression de l'opération
	REST01	-	4 791,00	-	971,00	ml	Report de 4 791 € depuis la P4
	REST03	10 000,00	-	300,00	-	ml	Suppression de l'opération
	REST05	17 130,00	-	12,00	-	Nbre	Suppresion de l'opération
	REST05	-	109 543,00	-	47,00	Nbre	Report depuis P4
	REST06	13 463,00	-	2 649,00	-	ml	Suppresion de l'opération
	REST06	-	23 727,00	-	3 775,00	ml	Report depuis P4
	REST11	4 000,00	-	4,00	-	Nbre	Suppresion de l'opération
	SUIV01	1 800,00	6 000,00	2,00	6,00	stations	Report de 4200 € depuis P4, transfert vers ME FRGR1682
	SUIV06	4 000,00	6 000,00	10,00	15,00	stations	Report de 2000 € depuis P4
CCHCC	REST05	-	9 000,00	-	6,00	nbre	Report depuis P4
	REST06	-	11 500,00	-	2 300,00	ml	Report depuis P4
	REST07	-	3 400,00	-	2,00	nbre	Report depuis P4
CCV2M	GEZH01	-	14 925,60	-	7,00	Ha	Report depuis P4 : 13700,00 € TTC transférés de REST05, 06, 07 sur la masse d'eau FRGR1064 vers GEZ01 sur la masse d'eau FRGR0356. Changement validé en 2020 avec une demande de subvention à l'AELB en 2020.
	CONT02	-	107 551,96	-	1,00	ouvrages concernés	Report des montants non utilisés en CONT02 sur FRGR0356 transfert sur FRGR1142

MO	Code action	Montant prévisionnel P5 (€ TTC)	Montant ajusté P5 (€ TTC)	Quantité prévisionnelle P5	Quantité Ajusté P5	Unité	Remarques
CENL	COMM01	6 000,00	-	2,00	-	outils	Suppression d'opération
	ETUD05	50 000,00	50 000,00	3,00	3,00	nbre	Pas de modification pour FRGR1657. Transfert de 16 000 € de FRGR1650 vers FrGR1270. Trasnfert de 17 000 € de FRGr1686 vers FRGR1528.
	GEZH01	30 000,00	90 000,00	12,00	50,00	Ha	Report de 60 000 € de P3/P4
	GEZH02	141 000,00	-	41,09	-	Ha	Suppression d'opérations
	GEZH03	60 100,00	-	60,10	-	Ha	Suppression d'opérations
CIVAML	AGR02	10 800,00	-	36,00	-	jours	Suppression d'opération
	AGR03	39 900,00	-	133,00	-	jours	Suppression d'opération
	ANIM03	9 360,00	-	31,00	-	jours	Suppression d'opération
FD19	SUIV01	-	22 736,00	-	8,00	Stations	Report depuis P4 (20 150 €) + Ajustement
FD23	CONT04	9 000,00	-	3,00	-	nbre	Transfert de 9 000 € vers CONT03.
	CONT04	9 000,00	-	3,00	-	nbre	Transfert de 9 000 € vers REST05
	REST01	5 000,00	-	500,00	-	ml	Transféré en ETUD04
	REST01	-	-	-	-	ml	Transféré en REST01
	REST03	-	9 000,00	-	900,00	ml	Reporté depuis P4
	REST05	9 000,00	16 896,00	5,00	9,00	nbre	Report de 9 000 € depuis P4, 9 000 € prévus en P5 et ajustement à la baisse de 1 104 €
	REST05	6 300,00	15 876,00	3,50	7,00	nbre	Report de 6 300 € depuis P4 et ajustement à la hausse de 3 276 €
	REST06	-	8 250,00	-	3 185,00	ml	Report depuis P4 (1 875 €) et ajustement à la hausse de 6 375 €
	REST06	5 854,68	17 412,00	1 500,00	4 600,00	ml	Report de la moitié depuis P4 et ajusté à la hause de 5 703 €
	REST11	-	-	-	-	stations	11250 € reportés depuis P4 et transférés en CONT03
	CONT03	-	18 000,00	-	6,00	nbre	Transfert depuis CONT04-FRGR1693 (9 000 € prévus en P5 + report de 9 000 € de P4)
	ETUD04	-	4 800,00	-	1,00	nbre	Transfert depuis REST01 - FRGR1693 (report de 5000 € depuis P4 et ajustement à la baisse de 200 €)
	REST05	-	10 803,00	-	8,00	nbre	Trasnfert depuis CONT04 - FRGR1705 (9 000 €) + Ajustement à a fausse de 1803 €
	REST01	-	1 740,24	-	1,00	ml	Transfert depuis REST01 - FRGR1705 (report de 5000 € depuis P4 et ajustement à la baisse de 2760 €)
	CONT03	-	15 000,00	-	1,00	nbre	Transfert depuis REST11-FRGR1686 (report de 11250 € de P4 + ajustement à la hausse de 3 750 €)
	CONT01	-	-	-	-	nbre	15 000 € reportés depuis P4 répartis sur les actions précédentes pour compléter les ajustements à la hausse
	ETUD04	-	-	-	-	nbre	15 000 € reportés depuis P4 répartis sur les actions précédentes pour compléter les ajustements à la hausse
FD87	REST03	33 000,00	-	300,00	-	ml	Supression d'opérations
	REST11	48 000,00	-	15,00	-	stations	Supression d'opérations

MO	Code action	Montant prévisionnel P5 (€ TTC)	Montant ajusté P5 (€ TTC)	Quantité prévisionnelle P5	Quantité Ajusté P5	Unité	Remarques
LNE	COMM04	4 450,00	6 380,00	10,00	12,00	jrnées organisées	Ajustement
MEP19	ETUD13	2 310,00	5 335,00	30,00	57,00	nbre	Report de 3 025,00 € depuis P4
	SUIV01	15 675,00	29 260,00	30,00	58,00	stations	Report de 13 585,00 € depuis P4
PNRML	COMM01	1 000,00	-	2,00	-	outils	Suppression d'opération
	CONT01	-	48 000,00	-	5,00	nbre	Report depuis P4
	CONT05	-	4 000,00	-	2,00	nbre	Report depuis P4
	ETUD13	24 000,00	48 000,00	120,00	1,00	nbre	Report de 24 000 € depuis P4
	REST10	-	15 000,00	-	2,00	Ha	Report depuis P4
	REST11	-	18 000,00	-	1,00	stations	Report depuis P4
SABV	ANIM01	-	38 400,00	-	165,00	jours	Ajustement : 40 000 € initialement prévus en ajusté (Avenant au contrat)
	CONT03	-	-	-	-	nbre	Transfert vers les actions REST et ME FRGR 0370 : 25 000 € initialement prévus en ajusté (Avenant au contrat, provenant du PETR)
	CONT04	-	-	-	-	nbre	Transfert vers les actions REST et ME FRGR 0370 : 4 000 € initialement prévus en ajusté (Avenant au contrat, provenant du PETR)
	REST05	-	9 100,00	-	6,00	nbre	Transfert de 7000 € depuis CONT + Déjà prévu en ajusté (2100 € en FRGR1264)
	REST06	-	18 400,00	-	2 880,00	ml	Transfert de 17000 € depuis CONT + Déjà prévu en ajusté (1400€ en FRGR1264)
	REST07	-	7 500,00	-	4,00	nbre	Transfert de 5000 € depuis CONT + Déjà prévu en ajusté (2500 € en FRGR1264)

MO	Code action	Montant prévisionnel P5 (€ TTC)	Montant ajusté P5 (€ TTC)	Quantité prévisionnelle P5	Quantité Ajusté P5	Unité	Remarques
PETR	ANIM01	82 362,83	41 800,00	336,00	168,00	Jours	Suppression d'un poste et ajustement du second poste.
	CONT01	140 000,00	-	6,00	-	Nbre	Transfert de 30 000 € vers CONT03 et FRGL157).Initialement prévu sur FRGR0356, FRGR1428 et FRGR0357b
	CONT02	155 000,00	-	3,00	3,00	Nbre	Suppression de l'opération (Sur FRGR0357b).
	CONT03	25 000,00	-	1,00	-	Nbre	Transfert au SABV
	CONT03	-	30 000,00	-	1,00	Nbre	Transfert depuis CONT01 sur la masse d'eau FRGL157
	CONT04	4 000,00	-	1,00	-	Nbre	Transfert au SABV
	REST03	50 000,00	25 000,00	800,00	800,00	ml	Ajustement
	REST05	14 000,00	-	20,00	20,00	Nbre	Transférés sur d'autres ME (FRGL157, FRGR0371b, FRGR1528, FRGR1650)
	REST05	7 000,00	-	10,00	-	Nbre	Transférés sur d'autres ME (FRGL157, FRGR0371b, FRGR1528, FRGR1650)
	REST05	2 100,00	-	3,00	-	Nbre	Transfert de FRGR1264 au SABV
	REST05	-	26 450,00	-	?	Nbre	Transférés depuis d'autres ME vers : (FRGL157, FRGR0371b, FRGR1528, FRGR1650)
	REST06	5 800,00	-	2 800,00	-	ml	Transférés sur d'autres ME (FRGL157, FRGR0371b, FRGR1528, FRGR1650)
	REST06	5 000,00	-	2 500,00	-	ml	Transférés sur d'autres ME (FRGL157, FRGR0371b, FRGR1528, FRGR1650)
	REST06	1 400,00	-	700,00	-	ml	Transfert de FRGR1264 au SABV
	REST06	-	13 950,00	-	?	ml	Transférés depuis d'autres ME vers : (FRGL157, FRGR0371b, FRGR1528, FRGR1650)
	REST07	30 000,00	-	12,00	-	Nbre	Transférés sur d'autres ME (FRGL157, FRGR0371b, FRGR1528, FRGR1650)
	REST07	37 500,00	-	15,00	-	Nbre	Transférés sur d'autres ME (FRGL157, FRGR0371b, FRGR1528, FRGR1650)
	REST07	2 500,00	-	1,00	-	Nbre	Transfert de FRGR1264 au SABV
	REST07	-	29 600,00	-	?	Nbre	Transférés depuis d'autres ME vers : (FRGL157, FRGR0371b, FRGR1528, FRGR1650)

Répartition des budgets de la phase 5 par maîtres d'ouvrage :

MO	Montant prévisionnel P5 (€ TTC)	Montant ajusté P5 (€ TTC)
CA23	100 800,00	100 800,00
CCCGS	103 250,00	102 500,00
CCCSO	427 061,75	640 623,35
CCHCC	-	23 900,00
CCV2M	34 055,62	148 277,56
CENL	451 100,00	303 788,00
CFBL	16 200,00	16 200,00
CIVAML	60 060,00	-
EPTBV	45 500,00	40 000,00
FD19	-	22 736,00
FD23	62 094,68	135 717,24
FD87	139 200,00	54 000,00
GMHL	26 087,30	26 915,90
LNE	4 450,00	6 380,00
MEP19	17 985,00	34 595,00
PETR	589 167,75	194 304,92
PNRML	101 470,00	195 700,00
SABV	-	73 400,00
SEPOL	13 000,00	9 906,00
TLMV	11 227,00	11 227,00
Totaux	**2 202 709,10**	**2 140 970,97**

Répartition des budgets de la phase 5 par thèmes :

Thèmes	Montant prévisionnel P5 (€ TTC)	Montant ajusté P5 (€ TTC)	Taux ajusté / prévisionnel (%)
Animation et coordination du programme	566 116,20	519 999,35	91,85
Développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques	117 900,00	67 200,00	57,00
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	192 570,00	223 135,00	115,87
Gestion et préservation des zones humides	247 300,00	121 125,60	48,98
Information, sensibilisation et communication	36 277,00	34 307,00	94,57
Restauration de la continuité écologique	426 000,00	421 511,96	98,95
Restauration et entretien des cours d'eau	484 983,60	582 374,16	120,08
Suivis scientifiques	131 562,30	171 317,90	130,22
Total général	**2 202 709,10**	**2 170 270,97**	**97,20**

Bilan provisoire de la phase 4 :

Thèmes	Montant prévisionnel (€ TTC)	Montant ajusté (€ TTC)	Montant réalisé (€ TTC)
Animation et coordination du programme	566 636,95	563 204,23	438 521,62
Développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des MA	117 900,00	98 700,00	1 815,00
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	226 385,00	148 907,00	49 442,00
Gestion et préservation des zones humides	275 447,00	214 054,00	144 854,00
Information, sensibilisation et communication	64 298,60	51 532,30	43 152,30
Restauration de la continuité écologique	804 460,00	493 444,00	31 155,60
Restauration et entretien des cours d'eau	563 953,39	414 418,66	91 972,02
Suivis scientifiques	117 925,00	90 325,00	29 658,00
Total	**2 737 005,94**	**2 074 585,19**	**830 570,54**

Thèmes	Taux ajusté / prévisionnel (%)	Taux réalisé / prévisionnel (%)	Taux réalisé / ajusté (%)
Animation et coordination du programme	99,39	77,39	77,86
Développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des MA	83,72	1,54	1,84
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	65,78	21,84	33,20
Gestion et préservation des zones humides	77,71	52,59	67,67
Information, sensibilisation et communication	80,15	67,11	83,74
Restauration de la continuité écologique	61,34	3,87	6,31
Restauration et entretien des cours d'eau	73,48	16,31	22,19
Suivis scientifiques	76,60	25,15	32,83
Total	**75,80**	**30,35**	**40,04**

Annexe 3

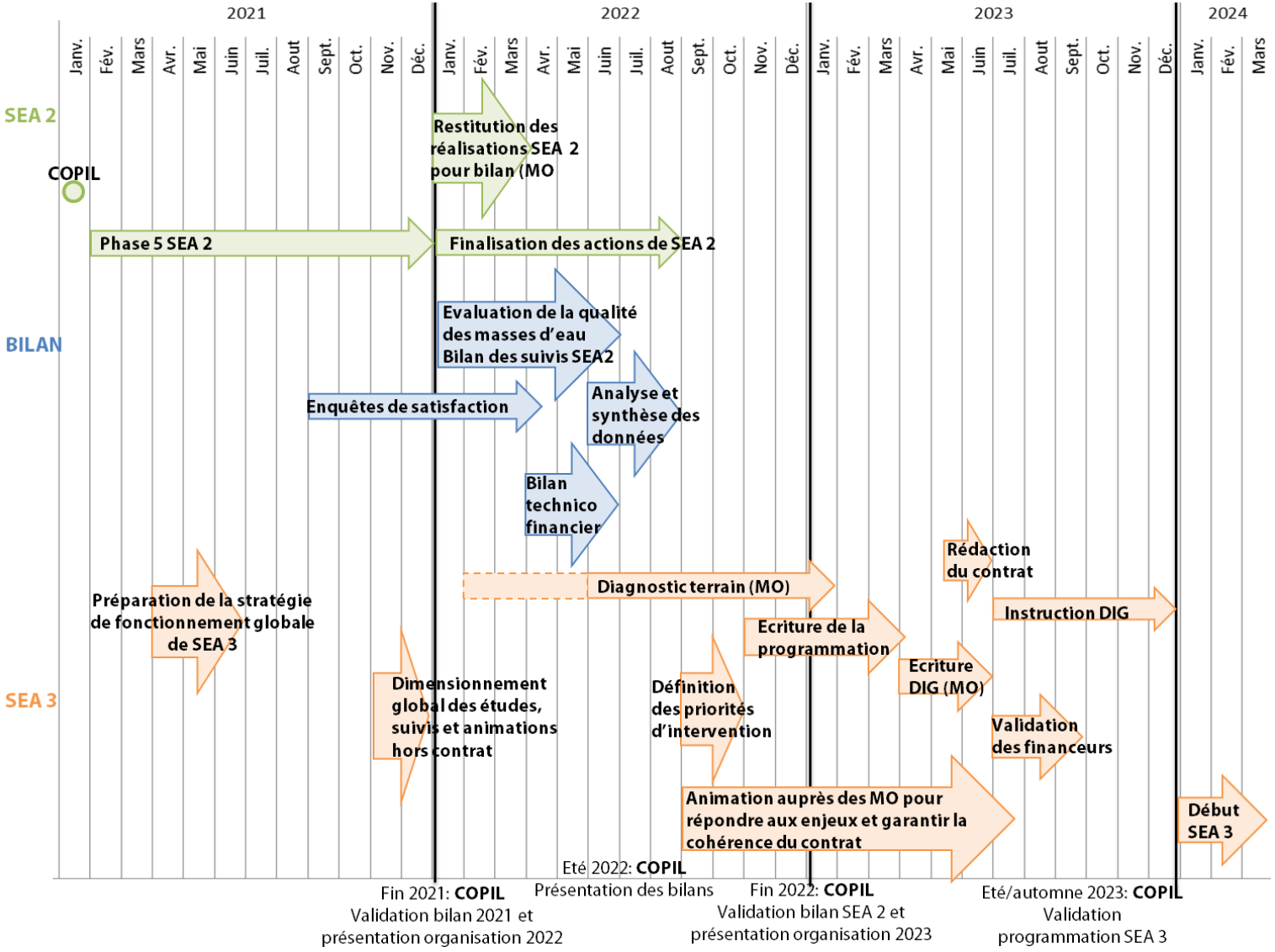
2021
2022
2023
2024
Janv.
Fév.
Mars
Avr.
Mai
Juin
Juil.
Aout
Sept.
Oct.
Nov.
Déc.
SEA 2
COPIL
Restitution des réalisations SEA 2 pour bilan (MO
Phase 5 SEA 2
Finalisation des actions de SEA 2
BILAN
Evaluation de la qualité des masses d'eau Bilan des suivis SEA2
Enquêtes de satisfaction
Analyse et synthèse des données
Bilan technico financier
SEA 3
Préparation de la stratégie de fonctionnement globale de SEA 3
Dimensionnement global des études, suivis et animations hors contrat
Diagnostic terrain (MO)
Définition des priorités d'intervention
Ecriture de la programmation
Rédaction du contrat
Ecriture DIG (MO)
Instruction DIG
Validation des financeurs
Animation auprès des MO pour répondre aux enjeux et garantir la cohérence du contrat
Début SEA 3
Fin 2021: COPIL
Validation bilan 2021 et présentation organisation 2022
Eté 2022: COPIL
Présentation des bilans
Fin 2022: COPIL
Validation bilan SEA 2 et présentation organisation 2023
Eté/automne 2023: COPIL
Validation programmation SEA 3